

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 3, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA CULTURE DU TABAC

Le Progrès du Nord publie un article de M. Auguste Potié, l'infatigable défenseur des planteurs de tabac, sur la culture du tabac dans les départements du Nord et du Lot.

Nous donnons à titre de renseignements, la partie intéressant notre département.

Il est un point du rapport de l'Administration des tabacs sur lequel nous appelons tout particulièrement l'attention du Conseil général du Nord.

M. le directeur reconnaît avec nous, en effet, que dans le département du Lot, en 1897, le tabac a été payé 104 fr. 38 et dans le Nord 78,62 seulement et il ajoute que dans le Lot, ce que nous ignorions, le planteur produit 10.000 pieds à l'hectare, tandis que celui du Nord en produit 40.000 et il s'étonne que le producteur du Nord se plaigne, alors qu'il reçoit 2 460 fr. pour un hectare lorsque celui du Lot ne reçoit que 1.236 fr.

Mais à ce compte-là, le planteur du Lot est encore payé à raison de 0 fr. 1236 par pied, tandis que celui du Nord ne l'est qu'à raison de 0 fr. 0615.

Au commencement de ce rapport on nous dit pourtant que le facteur principal qui entre dans le prix de revient du tabac, c'est la main-d'œuvre, et l'administration nous donne encore cette raison comme cause de l'abandon de cette culture. La main-d'œuvre entre en effet pour la moitié dans le prix de revient, puisque le personnel reçoit toujours à la livraison pour les travaux de plantation, de sarclage et de séchage, la moitié du prix de vente.

Or, il n'est pas douteux que si dans le Nord on produit à l'hectare 40.000 pieds au lieu de 10.000 dans le Lot, il y a quatre fois plus de main-d'œuvre.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la différence des prix de rendement. Et si nous ajoutons qu'à côté de la main-d'œuvre les engrais entrent dans le prix de revient du tabac pour un tiers et qu'il n'est pas douteux que pour produire 40.000 pieds il faut enfouir dans le sol 4 fois plus d'engrais que pour 10.000, nous établissons d'une façon très claire avec les arguments fournis pour nous combattre par l'administration elle-même, que la situation du planteur dans le Nord est absolument déplorable et qu'il ne serait pas possible à un cultivateur du Lot de récolter du tabac à un prix aussi bas que celui auquel nous le produisons.

Quant à la fraude, nous pouvons dire qu'elle n'existe pour ainsi dire plus dans notre région; le rapport de M. le directeur le prouve, puisque tous les cultivateurs livrent un excédent. La fraude n'est d'ailleurs pas possible dans le Nord où le tabac se vend 3 fr. le kg. Les contrebandiers pour le transporter en 3^e zone seraient obligés à des frais considérables; tandis que les autres départements où le tabac est vendu 12 fr., le vendeur se débarrasse sur place et très facilement des excédents qu'il peut produire. Aussi le nombre des planteurs augmente-t-il dans le Lot et diminue-t-il dans le Nord.

L'administration a donc tout intérêt à maintenir la culture du tabac dans le Nord,

et pour cela elle doit remédier à la triste situation de nos planteurs en les payant au même prix que dans les autres départements. Elle rendra ainsi au trésor et à l'agriculture de notre région de signalés services.

J'ajouterai que pour la première fois depuis dix ans, les prix payés cette année ont été sensiblement plus élevés. Ce premier encouragement donné à nos planteurs sera suivi, nous n'en doutons point, par d'autres qui les mettront enfin sur le même pied d'égalité que les planteurs du Lot.

EN CHINE

Les Négociations

Les puissances ne sont encore arrivées à aucun accord sur les indemnités à réclamer de la Chine. Plusieurs gouvernements ont fait connaître leurs prétentions à leurs alliés. Contrairement aux dires des journaux américains, on déclare de source autorisée que l'Allemagne demande moins que la Russie ou la France. L'Angleterre demande encore moins qu'aucune de ces trois puissances.

Chaque gouvernement s'occupe de recueillir les réclamations de ses ressortissants; cette opération sera terminée, espère-t-on, avant la fin du mois. Parmi les alliés, les uns voudraient que l'on fasse le total des réclamations de toutes les puissances, pour n'en faire l'objet que d'une seule demande dont on répartirait ensuite le montant entre les puissances et les particuliers intéressés. Les autres préféreraient qu'on estime d'abord la somme que la Chine est en mesure de payer, pour la répartir ensuite à la manière d'un dividende de faillite. On n'est pas non plus arrivé à s'entendre sur les gages à demander à la Chine pour le paiement régulier de l'indemnité.

Au Transvaal

La prétendue capture de French

Paris-Nouvelles a reçu de Londres l'explication suivante de l'information relative à la capture du général French, aucun télégramme du Natal n'est arrivé à Exeter. La nouvelle de la capture du général French s'est répandue à la suite de la réception dans cette ville d'une lettre datant de trois semaines et relatant un simple bruit qui avait couru dans la colonie du Cap à cette époque et qui, d'ailleurs, avait été aussitôt démenti.

Réélection du président Steijn

On annonce qu'une réunion de quarante Burghers, représentant les divers commandos, a eu lieu dans le district de Boshof, pour l'élection du président de l'Etat libre d'Orange. Le président Steijn a été réélu et une fête a eu lieu en son honneur.

INFORMATIONS

La télégraphie sans fil

Une dépêche de Nice signale de curieuses expériences de télégraphie sans fil qui ont été faites en présence des représentants des ministres de la guerre, de la marine, et de M. Mougeot.

Des télégrammes ont été échangés à 175 kilomètres, entre Biot et Calvi.

Galantes compagnies

Les compagnies américaines ne se contentent pas de transporter leurs voyageurs à des vitesses vertigineuses — parfois même trop vertigineuses — et dans des conditions de luxe et de confort inconnues sur les voies ferrées de notre vieille Europe : depuis quelques semaines, la compagnie du Michigan central Railroad, dont le réseau est très étendu, fait distribuer dans ses principales gares un joli bouquet de fleurs naturelles à toutes les voyageuses circulant sur les lignes, jeunes misses ou vieilles matrones, quelles soient en deuxième classe (il n'y a pas de troisièmes) ou en palace-car.

A certaines stations, principalement à celle de Niles, où s'arrêtent tous les trains de grand parcours, un vaste jardin est attaché à la gare. Deux employés ont pour mission de cultiver, aux frais de la Compagnie, des fleurs d'espèces sinon rares, du moins très variées, de manière à pouvoir donner un bouquet à chacune des voyageuses. Un agent spécial est chargé de passer dans les cars quand un train s'arrête à la station, et de « déposer sur les genoux ou entre les mains de chaque dame » — tels sont les termes de la circulaire directoriale — un bouquet de fleurs fraîches.

A l'embranchement de Niles, le jardin de la gare couvre une superficie de deux hectares, il y a quatre grandes serres, et l'on ne distribue pas moins de 350 bouquets par jour.

Drame navrant

Un enfant de quinze ans, Octave Dumaine, apprenti chez un menuisier d'Auxerre, avait été chargé par son patron de porter une somme de 120 francs chez un fournisseur. Quand il arriva à destination, le pauvre apprenti constata avec désespoir qu'il n'avait que 100 francs. Il revint à l'atelier et raconta sa mésaventure. Il fut accusé de s'être approprié les 20 francs qu'il prétendait avoir perdus, et congédié. Croyant qu'il avait réellement commis le vol dont on accusait leur fils, ses parents, après de vifs reproches, le corrigèrent avec sévérité.

Désespéré, le pauvre enfant partit et ne reparut point. Ces faits s'étaient passés le 1^{er} avril, et on vient seulement de découvrir le cadavre du jeune Dumaine dans l'Yonne, près du moulin du Président. Il faut ajouter que le malheureux enfant n'avait pas commis le vol qu'on lui reprochait et que la pièce d'or, tombée à terre au moment où elle lui était remise par son patron, a été retrouvée par ce dernier sur le tapis de l'appartement où elle était restée inaperçue pendant quelques jours.

Pour subir sa peine

On a vu des malfaiteurs condamnés par défaut à plusieurs années de prison ou même aux travaux forcés à perpétuité se présenter quelque temps après, aux autorités de leur pays pour subir leur peine.

Mais imagine-t-on un condamné à mort rentrant dans son pays pour se faire couper la tête ? Non, n'est-ce pas ?

Pendant le cas vient de se présenter en Grèce.

Un condamné à mort nommé Jacques Parissi, après quelques mois passés à l'étranger, est revenu l'autre jour dans son pays pour être guillotiné !

Après tout, peut-être avait-il assez de la vie. Et, sachant qu'une mort facile lui était réservée en Grèce, il a choisi la guillotine — comme genre de suicide.

CHRONIQUE LOCALE

LES LAÏCISATIONS

Dans notre numéro du 11 avril, nous avons annoncé la suite de notre étude concernant l'application de la loi sur l'enseignement primaire dans le département du Lot.

La discussion fort intéressante qui a eu lieu au Conseil général a singulièrement facilité notre tâche. Nous ne pouvons mieux faire que de résumer les discours qui ont été prononcés en y joignant les quelques réflexions que ces discours ont suggéré au public.

Nous devons tout d'abord féliciter M. Talou de l'insistance qu'il a mise pour obtenir que le vœu déposé par lui à une session précédente, soit enfin mis en discussion et ait ainsi appelé l'attention générale sur la situation très particulière du département du Lot au point de vue des laïcisations.

Certains faits, certains documents qu'il nous eût été impossible de nous procurer, ont été de cette façon mis sous nos yeux, et il devient facile de montrer les conséquences qui en découlent incontestablement.

Nous apprenons tout d'abord que le département du Lot est un de ceux où le nombre des institutrices congréganistes est le plus grand. Huit à dix seulement, sur 86, peuvent lui être comparés.

Chose inouïe ! si l'on songe que parmi ces départements se trouvent ceux formant la Bretagne et qui doivent être mis à part, leur représentation étant encore à peu près exclusivement conservatrice.

Il est donc intéressant de noter que le Lot est pour ainsi dire le plus arriéré de France au point de vue des laïcisations.

Il n'est pas inutile, d'ailleurs, de préciser cette affirmation par quelques chiffres.

Si l'on compare le Lot aux départements limitrophes, on constate que dans ces départements le nombre des écoles non laïcisées s'élève à 5 ou 6, dix au maximum : le Lot a encore 54 — cinquante-quatre ! — écoles congréganistes !!!

Le Lot-et-Garonne, en particulier n'a plus que quatre écoles à laïciser.

En dehors de ces faits généraux, M. Talou a cité certains faits particuliers typiques et sur lesquels il serait déplorable de ne pas appeler l'attention du public.

Il existe dans l'arrondissement de Cahors — nous insistons sur ces deux derniers mots, car nous montrerons plus loin qu'il est un arrondissement du département qui, au point de vue de la laïcisation, doit être mis à part et où des faits du genre de celui cité par M. Talou ne se produiraient pas !... — il existe donc un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Cahors où l'adjointe congréganiste a dépassé depuis plusieurs années la limite d'âge.

Mais ce n'est pas tout, cette institutrice ne possède aucun brevet !!!

Laique, cette institutrice n'eût certainement pas été maintenue en fonctions... elle n'aurait même jamais été pourvue d'un poste.

Cela prouve une fois de plus que l'administration ne recule devant aucune illégalité quand il s'agit d'arrêter le progrès et que les clercs jouissent, sous notre République, des faveurs auxquelles les laïques ne sauraient prétendre.

Personne n'ignore d'ailleurs que si la loi n'a pas fixé la date des laïcisations qu'elle impose, elle a au moins formulé d'une manière précise et indiscutable que toute institutrice congréganiste décédée ou atteinte par la limite d'âge serait remplacée par une institutrice laïque.

Dans le Lot, la loi n'est pas applicable aux congréganistes !!!

Enfin M. Talou a cité d'autres irrégularités : il arrive fréquemment que les institutrices congréganistes, dans l'impossibilité de remplir leurs fonctions — il y en a 27 dans ce cas — se font suppléer par des remplaçantes non agréées, ne possédant aucun grade universitaire.

Les registres de l'administration portent que dans telle école l'enseignement est donné par Mme X..., brevetée; en réalité la classe est faite par une suppléante sans titre aucun.

L'administration ferme les yeux... pensez donc, il s'agit des congréganistes !!!

Et le tour est joué... les registres de l'académie sont en règle !!!

Nous le demandons une fois de plus, l'administration tolérerait-elle une irrégularité aussi flagrante s'il s'agissait des institutrices laïques ?

Assurément non, n'est-ce pas !

La conséquence de ces faits est que l'administration, s'inspirant des votes formels émis par le Conseil général, doit faire tous ses efforts pour rattraper le temps perdu.

Nous en recauserons dans un prochain article.

A. C.

Correspondance

Nous avons reçu mardi soir, après la publication du journal la lettre suivante qu'on nous prie d'insérer :

Cahors, mercredi 6 avril 1901.

Monsieur le Directeur,

Je lis dans votre journal que le Comité de la Bibliothèque Populaire doit se réunir jeudi prochain. Voulez-vous bien me permettre de lui soumettre par votre canal quelques observations que je vous serai même obligé de rendre publiques, pour qu'on ait le temps d'y réfléchir.

Pourquoi, dans la liste des livres en circulation, ne trouve-t-on aucun Zola ?

Il y en a cependant un à la Bibliothèque, c'est le *Rêve*, mais on a pris soin de le mettre à l'index, et ce roman, le plus pur des romans, moisit dans un rayon réservé. N'est-ce pas une tactique ? N'a-t-on pas voulu, en agissant ainsi, poursuivre un nom ?

Pourquoi, en second lieu, met-on entre les mains de tous, les œuvres complètes de Drumont sur les méfaits des juifs (à son avis) et ne tient-on pas à la disposition des mêmes lecteurs les livres d'opinion opposée comme par exemple : *Israël dans l'histoire*, d'Anatole Leroy-Beaulieu, je crois, et quantité d'autres antidotes faciles à découvrir ?

Pourquoi enfin les études sur le socialisme de ladite Bibliothèque ont-elles toutes été choisies dans le but évident de réfuter, sinon de discréditer cette conception philosophique ? N'est-il pas nécessaire de faire connaître aux lecteurs Cadurciens ainsi prévenus, tout au moins la position scientifique de la question en achetant un livre sincère et sérieux ?

En faisant disparaître les motifs de ces pourquois, le Comité démontrera qu'il n'est pas dominé dans ses achats par un esprit d'exclusivisme fâcheux pour l'éducation du public.

Veuillez agréer mes remerciements.

Un abonné,

Revue de gendarmes

Hier, dans la cour de la caserne de gendarmerie, M. le lieutenant-colonel Kuntzel, commandant la 17^e légion bis, a passé en revue les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Cahors.

Inspection de gendarmerie

M. le général de brigade Humbel, commandant la 47^e brigade d'infanterie, est désigné pour inspecter cette année, les arrondissements de gendarmerie de la 17^e légion bis.

Sur les Allées Fénélon

Hier soir, vers 8 heures 1/2, était massée entre le bassin qui « orne » les Allées Fénélon, et la ménagerie Pezon-Lucas qui récréait les cadurciens, une foule nombreuse de spectateurs admirant les évolutions d'un ours et d'un singe.

Pour dégager un peu l'entrée de la ménagerie, un employé de cet établissement fit passer devant la foule, l'ours noir, ce qui, évidemment, provoqua tout d'abord un léger remous, puis, comme toujours, une forte bousculade. Les spectateurs des premiers rangs reculèrent, les spectateurs des derniers rangs furent obligés de reculer, et ce qui devait arriver, arriva. Quatre ou cinq personnes dont 2 soldats, ne pouvant reculer plus loin, furent culbutées dans le bassin ; elles se confusèrent légèrement mais se salirent suffisamment. Pour ceux qui virent le tableau, ce fut risible, il n'en fut pas de même pour les malheureux qui se firent mal.

Leur chute n'a pas été grave ; elle aurait pu l'être ; dans tous les cas, de pareils faits sont regrettables.

À nos édiles de prendre les mesures nécessaires pour remédier à un tel état de choses.

Ménagerie Pezon-Lucas

Ce soir, brillante représentation à la ménagerie Pezon-Lucas.

Samedi dernier, un garçon coiffeur pénétra dans la cage aux lions où il rasa le dompteur.

Pour ce soir on annonce que M. MARCEL MASBOU, directeur du concert *L'Olympia*,

entrera dans la cage et offrira à Mmes Léonda et Anna Pezon une coupe de champagne.

Représentation sensationnelle à laquelle tout le monde voudra assister.

Théâtre de Cahors

TOURNÉE CASTELAIN

Nous avons parlé dernièrement de la représentation que doit nous donner la tournée Castelain. Nous savons aujourd'hui que cette représentation aura lieu le jeudi 2 Mai.

Si nous en jugeons par la composition de la troupe, cette soirée sera un véritable régal pour les amateurs de franche gaieté. *Coralie et Cie*, cette pièce si amusante et si mouvementée, a fait courir tout Paris au Palais Royal pendant près de deux ans. Elle est faite de scènes extraordinaires, d'intrigues inextricables. Durant trois actes, l'esprit endiablé des auteurs fait rire, pleurer, chanter, sauter les personnages de la pièce dans un ouragan de fantaisies indescriptibles.

Quant aux interprètes, tous nous arrivent des principales scènes de Paris.

Le spectacle commencera par : *Le Contrôleur des Wagons-lits*, comédie en trois actes de M. Alexandre Bisson. Cette pièce a obtenu un trop grand succès pour qu'il soit utile d'en faire l'éloge.

Voilà une soirée qui promet et qui certainement fera salle comble.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 18 ET 21 AVRIL 1901.

Allegro Militaire,	Brunet.
Si J'étais Roi (Ouvverture),	Adam.
Vénèzia (Valse),	Desormes.
Les Pantins de Violette (F ^{le}),	Adam.
Sans Cervelle (Polka),	Auvray.

De 3 à 4 heures. (Allée Fénélon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 18 avril 1901

Naissances

Simonis Emile-Daniel, à Artis.
Vialard Marie-Louise-Jeanne, boulevard Gambetta, 12.
Cayrouse Jeanne-Irma, faubourg Cabazat.
Roques, Sophie-Marguerite-Solange, rue St-André, 6.

Publications de mariages

Hormière Joseph-Léonce, typographe et Calabrési Antoinette-Justine, robeuse.
David Louis-Bernard-Frédéric, propriétaire et Girma Eugénie-Albertine, s. p.

Mariages

Nègre Henri, coiffeur et Peyrichou Mélanie, épicière.
Reuillon Adolphe-Joseph, adjudant au 38^{me} d'artillerie et Lacosse Jeanne-Françoise-Lucie, s. p.

Décès

Lasfargues Jean, employé au chemin de fer, 55 ans, avenue de l'Abattoir.
Lonjon Marguerite, s. p., 78 ans, célibataire, rue du Rempart, 27.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 16 avril (Suite)

La séance est reprise à 4 h. 1/2.

Le Conseil général procède à l'élection d'un secrétaire, en remplacement de M. Delpont, décédé.

Ont obtenu : MM. Costes, 16 voix, Fabre 1, Linol, 1, Peyrichou, 1. M. Costes est élu secrétaire.

M. de Lamaze, au nom de la commission des finances, propose de supprimer le crédit affecté à la distribution des primes aux destructeurs de blaireaux.

Le crédit de 100 francs voté à la session d'août est considérablement dépassé. Pour payer toutes les primes il faudrait une somme de 1,000 francs.

MM. Pauliac et Vival demandent que le crédit soit maintenu.

Mais les conclusions de la commission sont adoptées ; le crédit est supprimé à partir du 1^{er} mai.

M. le Président, donne lecture d'un télégramme adressé au Conseil général du Lot, par le Conseil général de Saône-et-Loire.

Ce dernier informe le Conseil général du Lot, qu'il vient d'émettre un vœu relatif à la jonction de la Loire et de la Garonne par un canal.

M. Boyé dépose un vœu tendant à l'agrandissement de la salle de l'enregistrement des bagages et de la distribution des cartes des voyageurs de la gare de Bretenoux-Biars. Adopté.

M. Malvy donne connaissance au Conseil des dépenses effectuées en 1900 pour le service de l'assistance médicale gratuite.

La dépense totale s'élève 118,613 fr. 80 c. Acte est donné au Préfet du dépôt de ce rapport. Mais vu le nombre considérable des indigents, M. Vival demande qu'un tableau soit établi de la population et du nombre d'indigents par commune. Adopté.

Le même rapporteur fait connaître que le Conseil municipal de Saint-Céré demande l'autorisation de mettre à l'adjudication pour une période de 5 années à partir du 1^{er} janvier 1902, la fourniture des médicaments à délivrer aux indigents de cette ville. Une longue discussion s'engage, après laquelle l'autorisation est accordée.

M. Rey fait connaître que pour les réparations faites au chemin de grande communication N° 32, de Vers à Rocamadour par Labastide-Murat, il y a lieu de voter des crédits supplémentaires s'élevant à 2,525 fr.

Renvoyé à la Commission des finances. Le même rapporteur dit qu'à la session d'août, le Conseil décida d'accepter la décision des experts dans le règlement d'indemnité due au sieur Bousquet, pour cession de terrain au chemin de grande communication N° 6, dans la traverse de Lalbenque.

La somme à payer au sieur Bousquet s'élève à 596 fr. 10 c. Adopté.

M. Rey fait connaître au Conseil que, par suite des pluies, un éboulement d'un mur de soutènement s'est produit sur le chemin de grande communication N° 8, de Cahors à Touzac. Des dégâts auraient été occasionnés dans la propriété d'un sieur Rigal, de Duravel, qui demande une indemnité de 2,400 francs.

La Commission propose d'accepter cette somme. Adopté.

M. Cangardel, demande au Conseil le vote d'une somme de 2,000 fr. pour que des réparations soient effectuées dans diverses salles de l'Hôtel de la Préfecture. Adopté.

Il est 6 heures. La séance est levée et renvoyée au lendemain, 2 heures.

Séance du 17 avril 1901

PRÉSIDENCE DE M. DE VERNINAC

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

M. le Préfet et M. le secrétaire général assistent à la séance.

Sont présents : MM. de Verninac, Costes, Talou, Pauliac, Vival, Rey, de Lamaze, Roques, Daffas, Calmon, Duphénieux, Malvy, Linol, Pradines, Laparra, Iscard, Fabre, Cassaignes, Lachière, Peyrichou, Boyer, Cocula, Longpuech, Relhié, Cangardel.

Absents : MM. Delpon, comte Murat, Bessières, Marcenac.

M. Talou, secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président, donne connaissance au conseil d'une lettre de M. Harang, sténographe du conseil, demandant une augmentation de traitement.

Faute de crédit, on ne peut actuellement faire droit à cette demande, toutefois, le conseil espère pouvoir dans l'avenir reconnaître autrement que par des remerciements, l'excellent concours que M. Harang prête à l'assemblée départementale.

M. le Président donne lecture d'un télégramme des conseils généraux de la Dordogne et du Cantal qui dans une de leurs séances, ont émis le vœu en faveur de la jonction de la Loire à la Garonne par un canal et exprimant le désir de voir ce projet inscrit au programme des travaux à soumettre au Parlement.

M. Vival, dépose un vœu tendant à l'érection en commune du village de Staals. Il demande que ce vœu soit transmis par M. le préfet au ministre de l'intérieur en mentionnant la délibération du conseil général.

M. Talou, demande de joindre à ce vœu, celui qu'il émit en faveur de l'érection en commune de la section de Tour-de-Faure.

Les deux vœux sont adoptés.

M. Duphénieux, fait également adopter un vœu tendant à l'érection en commune de St-Jean-Lagineste.

Le conseil municipal de St-Vincent-sur-Lot désire que le nom de cette commune soit St-Vincent-rive-d'Olt. Adopté.

Le conseil maintient M. Duphénieux, comme membre de la commission d'encouragement à la culture du lin et du chanvre.

MM. Cocula, Relhié, Roques, sont élus membres du comité de surveillance de la Ferme école du Montat.

M. Peyrichou, est désigné comme membre du conseil d'administration de l'école normale de filles, en remplacement de M. Delpont.

M. Costes est élu membre de la commission de classement chargée de l'examen des demandes de bureaux de tabac, en remplacement de M. Delpont.

MM. Boyer, Relhié, Linol, sont nommés membres de la commission chargée de la révision des listes électorales de la chambre de commerce du Lot.

Un vœu demandant la fixation aux mois d'avril et d'octobre des élections au conseil général et au conseil d'arrondissement, est repoussé.

Le conseil donne acte au préfet du dépôt d'une délibération du conseil municipal de Montcabrier demandant la suppression du sectionnement électoral établi dans cette commune.

Acte est donné au préfet du dépôt de deux lettres par lesquelles MM. les ministres de la guerre et de la marine remercient l'assemblée départementale pour les félicitations qu'elle a adressées aux armées de terre et de mer du corps expéditionnaire de Chine.

Le conseil repousse la proposition du ministre de l'agriculture tendant à fixer au 31

décembre la clôture de la chasse à la perdrix et au lièvre.

Le statu quo est maintenu.

Des demandes de secours pour réparations à des édifices du culte, sont adoptées.

M. Cassaignes, au nom de la commission des vœux, donne connaissance au conseil d'un vœu présenté par MM. Vival et Pauliac tendant à la réduction du service militaire à 2 ans.

M. Cassaignes dit qu'il ne faut pas que ce vœu soit la conséquence de préoccupations électorales.

M. Vival proteste, déclare que les préoccupations électorales ne lui ont en rien dicté ce vœu : il rappelle que la loi de deux ans est accueillie favorablement à la Chambre et soutenue par le ministre de la guerre.

M. Rey préférerait que le service militaire soit limité dans la plus large mesure possible.

M. de Verninac, membre de la commission de l'armée au Sénat, dit que la réduction du service militaire à un an a été soutenue par la commission de la Chambre dont M. Raiberti est le rapporteur ; mais il n'y pas à se tromper sur la proposition de M. Raiberti.

Ce projet de loi serait le retour au système déjà employé sous l'Empire ; c'est l'organisation de l'armée de rengagés avec primes, c'est l'armée de prétoriens.

M. Cassaignes demande qu'il soit ajouté au vœu déposé par MM. Vival et Pauliac que si le service militaire est réduit à 2 ans, toutes les dispenses dont jouissent divers jeunes gens soient supprimées.

M. Rey insiste pour qu'aucune date ne soit fixée ; mais il demande qu'on étudie un projet qui réduise le service militaire dans la plus large mesure possible, pourvu que la défense nationale n'en souffre pas.

M. Cassaignes engage le Conseil à ajourner le vote de ce vœu.

M. de Verninac explique les deux projets de loi relatifs à la réduction du service militaire : l'esprit des deux propositions (celle d'un an, et celle de deux ans) est contraire ; l'un est démocratique, l'autre ne l'est pas : il y aurait un danger à adopter la proposition de M. Raiberti, c'est une manœuvre réactionnaire.

M. Lachière, à son tour dit que le vœu doit mentionner que par la réduction du service militaire la défense nationale ne soit pas compromise.

M. Pauliac ne croit pas que le vœu présenté par lui et M. Vival soulève la moindre opposition car il est bien entendu, évidemment que tout le monde est d'accord pour ne pas compromettre la défense nationale.

M. Calmon demande la parole ; M. Vival s'écrie : « La parole est à l'officier d'état-major. »

M. Calmon se fâche et trouve que l'on n'est pas convenable à son égard : il renonce à la parole.

M. Cassaignes voudrait que la commission des vœux se livrât au préalable à une enquête sur cette question importante.

M. Rey insiste pour le vote deson amendement.

Le Conseil adopte à l'unanimité moins la voix de M. Calmon, le vœu de MM. Pauliac et Vival.

Sur le rapport de M. le professeur départemental d'agriculture le Conseil décide qu'il convient de conserver le même nombre de comices agricoles dans le Lot.

M. Rey, au sujet de l'institution et de l'organisation de l'assistance des enfants des familles indigentes, propose de prélever le sixième sur les crédits des bureaux de bienfaisance en faveur des enfants des familles indigentes ; le département sera tenu de subvenir aux besoins des bureaux de bienfaisance des communes trop pauvres. Adopté.

M. Cassaignes propose de donner satisfaction à la commune de Figeac qui demande le droit de proroger les taxes de l'octroi dont le périmètre sera étendu. Adopté.

Le Conseil donne avis favorable à la création de foires dans plusieurs communes.

Le Conseil renvoie à la session d'août la discussion de la question relative à la nouvelle organisation du Comice agricole d'Espère.

Une somme de 348 francs est votée par le Conseil comme part de sa contribution pour construction de route dans la commune de Lissac-Mourét.

M. Pauliac propose de rejeter faute de fonds, une demande de la commune du Bourg tendant à la construction d'un chemin de grande communication. Adopté.

La commune de Laurettes demande l'achèvement et le classement du chemin en construction sur la commune de Bessonies.

Renvoyé à la session d'août.

Renvoyée au mois d'août également une demande du conseil municipal de Comiac tendant au classement d'un chemin vicinal en chemin de grande communication.

M. Linol, au nom de la commission des travaux publics, propose le renouvellement du bail de la gendarmerie de Vayrac, pour 9 ans, au prix de 900 fr. par an. Adopté.

Le Conseil ajourne sans décision une demande de la municipalité de Montvalent tendant au rétablissement du bac de cette commune ; les dépenses étant trop considérables.

M. Lachière regrette cette décision ; il demande le classement du chemin de Carenac à St-Sozy, qui occasionnerait une dépense plus considérable encore. Renvoyé à l'examen des ingénieurs.

M. Cocula dépose un projet d'alignement dans la traverse de Sènièrgues, commune de Montfaucon, du chemin de grande communication n° 32. Adopté.

M. Rey fait connaître que sur l'avant-projet de la ligne de Cahors à Moissac présenté par la Compagnie d'Orléans le 18 mars 1901, M. l'agent-voyer en chef enverra son rapport dans le courant du mois d'avril. Acte est donné.

M. Rey fait connaître que le gouvernement a accordé la somme de 5,000 francs pour permettre de faire les réparations aux piles du Pont Valentré. Acte est donné.

Le Conseil autorise le renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie de Catus.

Le Conseil émet le vœu qu'un projet de loi permette la pêche les dimanches et jours fériés, même en temps prohibé.

Sur le rapport de M. de Lamaze, des demandes de bourses pour l'institut des sourds-muets sont ajournées.

Une somme de 8,725 francs est accordée à la commune de Castelnaud pour faire les réparations à des chemins de grande communication et rectification de courbes et rampes dans ces chemins.

Une somme de 4,400 francs est accordée à la commune de St-Daunès pour construction d'un égoût collecteur. La part du département est de 1,500 francs.

350 francs sont accordés pour l'établissement d'une buse sous le chemin dans la traverse de Betaille.

2,400 francs sont accordés pour la reconstruction de murettes au chemin n° 43 de Cajar à Arcambal.

Une somme de 600 francs est votée pour construction permettant l'écoulement des eaux sur le chemin n° 8 de Cahors à Touzac, dans la traverse de Douelle.

2,525 francs sont votés pour réparations au chemin n° 32 de Vers à Rocamadour par Labastide-Murat.

Une somme de 270 francs est accordée, à titre d'indemnité, au sieur Rigal de Touzac.

596 fr. 10 sont accordés au sieur Bousquet de Lalbenque à titre d'indemnité.

341 fr. 49 sont accordés à titre de pension, à la femme Cheyssial, veuve d'un cantonnier.

2,000 fr. sont votés pour réparations dans l'hôtel de la Préfecture.

La question relative au service et au traitement du vétérinaire départemental est renvoyée au mois d'août.

M. Malvy donne le montant des perceptions dont le trésorier du département a pris charge en 1900 : il s'élève à 1.595.390 f. 42. Approuvé.

Dans le chiffre de la dépense arrêtée pour l'exécution des travaux sur les chemins vicinaux compris au programme de 1901, le montant de la part du département s'élève à 61.840 francs.

Cette somme sera rattachée au budget de l'exercice en cours, d'abord en recettes au chapitre 11, ensuite en dépenses au chapitre 18.

Une somme de 150 fr. est accordée pour frais de confection, d'impression et de publication pour les élections des Chambres de commerce du Lot.

M. Brassac demande une réduction du rabais de 70 0/0 qu'il fit lors de la dernière adjudication des imprimés du département. Rejeté.

Une demande de M. Laval, ingénieur à Asnières (Lot) relative à l'établissement d'un tramway interdépartemental de Beaulieu à Saint-Géré, est renvoyé à la session d'août.

Le budget de l'assistance médicale gratuite modifié, est adopté.

M. Rey demande au conseil de contribuer par une subvention à l'érection du monument élevé à Bordeaux à Gambetta.

M. de Verninac dit qu'également on doit contribuer à l'érection du monument élevé en l'honneur de Baudin.

La décision ferme sera prise au mois d'août, d'ores et déjà le principe d'une subvention est adopté en principe.

M. Costes au nom de la commission des finances fait ajourner au mois d'août des demandes de bourses en faveur d'aveugles et sourds-muets, de subvention et de secours.

Il est six heures : l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée.

La session est close.

Pilules Suisses. Rhumatisme, goutte, névralgies, Migraines, maux de tête. 1 fr. 50.

Arrondissement de Cahors

CORNUS. — On nous écrit :

Notre petit village qui fait partie de la commune de Cénevières a été jusqu'ici républicain, et c'est à peine si sur 48 votants il se trouvait cinq ou six réactionnaires.

Mais voici que nous allons sans nul doute avancer dans cette voie de progrès, si on en juge par une nouvelle feuille qui voudrait faire son entrée dans notre petit village.

Je veux parler de la *Défense*, qui vient de faire placarder sur nos murs, de grandes affiches annonçant son apparition deux fois par semaine et son républicanisme absolu.

M. Magne veut rire, sans doute ; lui, républicain ? Heureusement que dans notre petit village tout le monde connaît ce républicanisme, et alors on est fixé.

Nous apprenons que dans plusieurs communes les mêmes affiches sont arrivées mais n'ont pas été placardées.

Beaucoup de papier pour rien ! Pauvre Magne !!

UN RÉPUBLICAIN.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Cheval emballé.* — Lundi, vers quatre heures de l'après-midi, un cheval attelé à une voiture, abandonné quelques instants seulement par son conducteur devant l'Hôtel Verdié, a été effrayé par le passage de bœufs et a traversé le pont Gambetta à une allure désordonnée. Arrivé au contour de la route, en face de la pâtisserie Landes, il a renversé l'étalage de la marchande d'oranges. Celle-ci heureusement en a été quitte pour la peur.

L'animal a pris ensuite la direction du quai des Tours, où il s'est produit un saut qui-peut général.

Il a pu être maîtrisé avant d'arriver au champ de foire.

Arrondissement de Gourdon

Aux Républicains

ORGANISATION POLITIQUE

(Suite)

Nous recevons une autre lettre d'un de nos amis des Causes de l'arrondissement, que nous nous faisons également un plaisir de publier. Nous remercions bien sincèrement tous nos correspondants occasionnels qui veulent bien nous faire l'amitié de nous donner leurs impressions. Nous les enregistrerons toujours avec empressement, de même et surtout les communications qui tendraient à éclairer, à préciser ou à compléter l'organisation projetée.

B. . . ., le 17 avril 1901.

« Mon cher ami,

» J'ai suivi attentivement l'énergique campagne que vous soutenez avec tant d'autorité dans les colonnes du *Journal du Lot*, que je désirerais voir entre les mains de tous les républicains de l'arrondissement pour qu'ils se rendissent bien compte de l'indispensable nécessité de cette organisation, qui ferait notre force et notre succès.

» J'ai pu, dans mes nombreuses pérégrinations à travers les communes des différents cantons de notre cher plateau, où m'appelaient mes intérêts, causer avec un grand nombre de nos solides coreligionnaires politiques. Ils m'ont donné des renseignements précis sur leur région, ce qui me permet aujourd'hui d'esquisser fidèlement, en quelques coups de plume, la situation politique dans cette partie de l'arrondissement.

» Depuis longtemps les idées que vous soutenez avaient été émises dans des conversations entre intimes, mais personne n'avait eu l'énergie de leur donner une forme et surtout de les soumettre au jugement public. Vous avez eu le mérite de cette initiative et les résultats sont déjà assez remarquables pour que nous puissions en parler.

» De tous côtés, on a enfin vu le danger. L'habitude de vivre en contact avec lui le faisait oublier, mais, votre cri d'alarme a éveillé les soupçons de nos rudes et laborieux démocrates et ils ont compris à leur tour, l'impérieuse nécessité de l'union et de l'action. Aux vagues rumeurs du début, aux signes précurseurs de la lutte, ont succédé les débuts d'une bonne et solide organisation.

» De tous côtés, en effet, les bonnes volontés ont surgi et, sous l'impulsion de votre chaude parole, les plus timides ont senti leur courage se raffermir et n'ont pas hésité à se ranger autour des plus résolus. On a agi, on s'est entendu et, dans beaucoup d'endroits, les forces politiques sont prêtes à être groupées. Dans un grand nombre de communes, les sentiments démocratiques de la majorité s'imposent, le mouvement en avant se dessine et toutes ces forces vives, demandant à être utilisées et préparées aux assauts futurs. On sent déjà dans l'air comme une odeur de poudre qui flatte et excite les vieux habitués des anciennes luttes politiques. Dans la plupart des hameaux l'appel des volontés fermes est déjà fait et tout est prêt pour la mobilisation, en attendant la mêlée qui nous mènera au succès du candidat franchement républicain et laïque et au triomphe de la République radicale. Tout retard serait une déception.

» Merci, cher ami, d'avoir donné un avertissement aussi utile en temps opportun. Nous sommes maintenant à notre poste de combat et n'attendons que le signal pour le

rassemblement général. Il appartient à M. de Verninac de lancer l'appel qui formera les faisceaux. Il ne faillira pas à son devoir. Le danger serait trop imminent. La cause républicaine dans notre arrondissement est donc entre ses mains.

» Ton dévoué,

« O.-A. GUET. »

Une unanimité aussi générale de tous les différents points de l'arrondissement montre combien est vivement ressenti partout le besoin immédiat, urgent d'une *Ligue républicaine*. Nous pouvons donc compter partout sur un succès qui aplanira bien des difficultés. Nous faisons donc de nouveau un *suprême appel* à nos chefs pour qu'ils ne laissent pas plus longtemps des soldats aussi dévoués dans l'incertitude. — Le moment d'agir est aujourd'hui inéluctable.

A l'œuvre et vive la République !

MARC TO.

Conférence. — Samedi dernier, à huit heures du soir, a eu lieu, dans la grande salle de la mairie de Gourdon, la conférence de M. Félix Meillon, ancien élève du grand séminaire de St-Sulpice, à Paris, ancien prêtre, ancien aumônier catholique du Petit Lycée de Marseille, pasteur de l'église réformée de Nérac.

Le sujet traité par M. Meillon a été le suivant : « Comment j'ai quitté l'église romaine. »

La salle était comble. Le conférencier a eu vite gagné les sympathies de l'auditoire qui ne lui a pas ménagé ses applaudissements. De sa parole claire, nette et facile, l'orateur s'est efforcé de nous montrer ce qu'était l'éducation des séminaires et pourquoi il avait embrassé la religion protestante qu'il a glorifiée et dont-il a indiqué le rôle dans l'histoire.

Un ordre du jour d'approbation et de félicitations a été voté à la presque unanimité.

Revue. — Lundi dernier, 15 courant, à sept heures du matin, M. le lieutenant-colonel Kuntzel, commandant la 17^e légion (bis) de gendarmerie a passé en revue les brigades de l'arrondissement sur la promenade de l'Arbre rond.

Recensement. — Le recensement de la commune de Gourdon accuse un nombre égal de maisons à celui de 1896 et une diminution de 16 ménages et de 106 habitants.

Le recensement concernant la ville présente, au contraire, une augmentation de 54 maisons, 42 ménages et 97 habitants. Heureuse constatation !

BULLETIN FINANCIER

Le marché fait aujourd'hui preuve de bien meilleures dispositions, les affaires ont été sensiblement plus actives et les cours ont généralement progressé.

Nos rentes ont passé : le 3 0/0 à 101.12 à 101.27 ; le 3 1/2 0/0 de 102.72 à 102.82 ; l'amortissable clôture à 99.92.

Parmi les Sociétés de Crédit signalons la vive reprise du Crédit Lyonnais qui de 1.020 s'est avancé à 1.039 ; le Crédit Foncier est à 675 ; le Comtoir National d'Escompte à 579 et la Société Générale à 614.

Les chemins français finissent : le Lyon à 1.755 le Nord à 2.195 et l'Orléans à 1.677.

Le Suez clôture à 3.743

Tous les fonds étrangers s'inscrivent en nouveau progrès ; l'Extérieure à 73.22 ; l'Italien à 95 50 ; le Portugais à 25.20 ; le Russe 3 0/0 1891 à 86.40 ; le Turc D côte 24 fr. et la Banque Ottomane 545.

Les actions de la C^{ie} Urbaine d'Éclairage par le Gaz Acétylène sont demandées à 163 fr.

Les actions de la Société d'Exploitation des Brevets Porchère sont très fermes à 190 et 195.

A Bruxelles, les Cies Nationale Financière, Capital sont à 251,25 et les dividendes 460 fr. les Capital Acieries d'Anvers, 190,20 ; les privilégiées clouteries du Globe à 185 et les ordinaires à 182.

LES VARICES

L'*Elixir de Virginie* guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des Jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

UNE MÈRE RECONNAISSANTE
dit comment son enfant recouvra la santé.



ANGÈLE CORBONNOIS

Une mère, heureuse d'avoir vu son petit enfant malade ramené à la santé, écrit au public une lettre ouverte dans l'espoir qu'elle pourra ainsi apporter le bonheur à bien des familles. Elle dit dans sa lettre comment, en lisant dans un Journal un avis semblable au sien, elle fut amenée à faire suivre à son enfant le traitement qui y était indiqué. D'ailleurs, voici la lettre :

Camecy (Nièvre), 17 janvier 1900.

Messieurs. C'est en mère reconnaissante que je vous adresse la lettre suivante qui vous dépeindra moins bien que j'aurais voulu le faire les angoisses par lesquelles j'ai passé et toute la reconnaissance que je vous dois.

Dans le courant de cet hiver, ma fillette âgée de 22 mois, en pleine période de dentition, fut atteinte de la coqueluche, et, malgré tous les soins, cette affection dégénéra en bronchite. Toutes les ressources avaient été employées pour ramener notre chère petite malade à la santé. Hélas ! rien n'y faisait. Elle continuait à tousser nuit et jour sans relâche, ne voulait absorber aucun aliment, et cette situation nous inquiétait d'autant plus que la dentition, très douloureuse, provoquait de fréquentes convulsions.

En désespoir de cause et d'après les conseils des journaux, nous essayâmes votre Emulsion Scott. Que n'avons-nous pas commencé plus tôt, que de soucis nous nous serions épargnés.

Dès les premiers jours de l'emploi de l'Emulsion Scott ma fillette toussait moins et dormait mieux ; quelques jours après l'appétit revint. La dentition qui, jusqu'alors, avait été très pénible devint très facile ; ma fillette vient encore d'avoir ses dents presque sans s'en apercevoir.

Je vous remercie sincèrement pour les résultats que nous a procurés votre merveilleuse Emulsion Scott, et vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma profonde reconnaissance. Corbonnois, rue de l'Abreuvoir.

Les personnes qui liront ceci, ayant certainement souci de la santé de leur famille, feront mieux qu'y jeter un regard distrait : elles se rappelleront l'Emulsion Scott et ses bienfaites propriétés. Elle réunit en un mélange si parfait l'huile de foie de morue, des hypophosphites de chaux, de soude et la glycérine qu'aucun remède au monde ne peut arriver à l'égaliser. C'est pour cette raison que les médecins la préfèrent à toutes les autres préparations similaires et que, reconnaissant ses qualités incontestables, depuis plus d'un quart de siècle, ils la recommandent non seulement pour les maladies des enfants, mais aussi pour la consommation, la scrofule, toux chronique et pour toutes tendances à l'affaiblissement du système vital. Les principaux hôpitaux font journellement des épreuves comparatives qui, invariablement, tournent en faveur de l'Emulsion Scott, prouvant que celle-ci, mieux que toute autre, permet d'absorber facilement l'huile de foie de morue et surtout d'en utiliser avec profit tous les principes curatifs et reconstituants. Essayez-en donc et vous verrez ce que peut accomplir cette idéale combinaison d'huile de foie de morue et d'hypophosphites qu'est l'Emulsion Scott ; mais avez bien soin d'exiger la véritable. Chaque flacon authentique porte sur son enveloppe la marque de fabrique ci-contre.



BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

VALIDES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lagmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bermeil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VIII

LE JUIF YACOPOULO

— Plusieurs paraissent appartenir à des hommes assez riches. Il y aura quelques bonnes affaires ! Mais la veuve...
Ici, la Juive s'arrêta, comme si elle craignait de parler.
— Eh bien, Sarah, la veuve ? interrogea le Juif.
— La veuve a chez elle de l'argent, des objets précieux, des bijoux, et elle est seule; la porte est solide, mais elle a joué : il y a un écart par lequel on voit du dehors le pêne du verrou.
— Oui, je comprends. Y a-t-il des voisins ?
— Pas en face. A droite, un vieillard et deux enfants, à gauche, une jeune femme qui s'enferme toute la journée pour songer à son mari qui était là-bas, à Comboli.
— J'irai voir moi-même ! fit Yacop, qui réfléchissait... Est-elle grande la cabane ?
— Non, mais en dessous il y a une cave assez profonde et large, qui doit presque aller jusqu'au fossé. J'ai pensé que ça pourrait être

utile. En creusant encore un peu, on arriverait, je crois, à pratiquer une sortie par là.
— Je creuserai.. Donne-moi l'argent.
La femme tira les pièces de monnaie de la poche, où elle les avait remises, et les tendit à son mari, qui les compta et les plaça dans une bourse qu'il enveloppa soigneusement d'un chiffon très serré, pour qu'elles ne tintassent pas sur lui.
Il s'endormit, bercé de rêves où des amoncellements de talaris roulaient sur ses doigts.
Trois jours plus tard, le désastre de Peta était connu dans tous ses détails à Missolonghi et l'on attendait anxieusement l'arrivée des vaincus.
Il n'était pas un toit sous lequel cette nouvelle n'eût apporté le deuil. Chacun craignait d'avoir à déplorer la perte de quelque être cher, en même temps que la ruine de ses espoirs patriotiques.
— Sarah, dit Yacop à sa femme, le soir où la ville se remplit de gémissements, nous nous installerons dans la cabane. Il est temps d'agir.
Le lendemain, Yacopoulo et sa femme quittèrent la maison de dame Marthe, en accablant l'épicière et Marie de protestations geignardes.
— Ouf ! fit Marthe, en les voyant partir : Un bon débarras ! Jésus, mon Dieu ! les vilaines gens !
— Allons, Marthe, puisque tu ne les auras plus devant toi, ne t'en occupe plus. Les malheureux, ils ont une assez triste existence, pour qu'on puisse leur pardonner leur fausse

humilité et leur déplaisante figure.
— Je me demande où ils vont ! Ces êtres-là, ça n'a ni pays ni foyer.
— Ah ! ma bonne Marthe, tu es meilleure que tu ne t'efforces de le paraître. Tu t'inquiètes déjà ! Va, il ne manque pas de bonnes âmes qui soulageront leur misère.
— Moi, je m'inquiète ! Jour de Dieu ! Vous ne l'imaginez pas. Je suis bien sûre qu'ils ne manqueront de rien.
— Alors que t'importe ce qu'ils deviendront !
— Ça m'importe peu, au fait, pourvu que je ne les voie plus.
La semaine s'écoula : les angoisses redoublaient à chaque heure.
On se demandait à Missolonghi si les débris de l'armée n'avaient pas été surpris par les Turcs et taillés en pièces.
Un matin, une trentaine d'hommes débouchèrent par l'une des portes de la ville. Leur chef les groupa sur l'Agora. Les sueurs et le sang avaient, avec la poussière, encroûté leurs faces, où ne se voyaient plus que les yeux caves et fiévreux. Leurs vêtements étaient en lambeaux, leurs armes rongées de rouille. Ils se couchèrent sur la terre nue, pendant que le chef se dirigeait vers la demeure d'un vieillard, resté seul des magistrats de la ville.
De toutes les maisons sortaient des femmes, à qui l'anxiété ne permettait pas d'attendre que les soldats eussent réparé leurs forces par quelques instants de repos, pour s'enquérir du sort de leurs maris, de leurs frères, de leurs fiancés.

Chacune allait à celui des soldats qu'elle reconnaissait, le secouant, n'attendant pas qu'il eût les yeux ouverts pour lui crier un nom.
— Qu'est-il devenu ? Où est-il ?
Malgré leur accablement, les soldats se levaient, apitoyés des détresses qui passaient dans les voix.
A certaines questions, ils évitaient de répondre, et alors c'étaient des clameurs affolées.
— Mort ! Il est mort ! Mais réponds-moi donc !
Le soldat hochait la tête et la femme, meurtrie dans ses affections, se taisait une seconde, pour repartir plus violemment en lamentations déchirantes.
De toute la ville, il en était accouru et dans l'Agora s'agitait une foule hurlante. C'était, en une indicible horreur, sous la lumière aveuglante du soleil, les échevellements, les torsions de bras, les altérations de masques tragiques dont la guerre donne l'habituel spectacle.
Le chef sortit de la demeure du magistrat. De sommaires ablutions avaient nettoyé sa face.
— Mavracodato ! Le général ! cria-t-on.
Des épouses, des sœurs éplorées que leur douleur rendait injustes, s'avançaient vers lui, la menace aux lèvres.
— Qu'as-tu fait de nos maris, de nos frères !
(A suivre).

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXII

LA MAÎTRESSE DU ROI BLANC

La payer ainsi, était le moyen trouvé instantanément dans son code élevé de l'honneur.
En outre, elle le plaignait d'une façon inexprimable, quoique son cœur n'eût aucune tendresse pour lui; elle l'avait congédié avec un froid dédain, et il l'avait quittée pour aller sauver le seul être qu'elle aimât au monde et maintenant le malheureux était étendu là, brisé, estropié, avec des années de souffrances et d'angoisses sans fin devant lui !
A minuit, au milieu de l'appartement d'apparat dans lequel il était couché, les chants graves et mélodieux de la maîtresse de la chapelle résonnant au loin à travers l'air rempli d'encens, elle inclina sa tête altière au-dessus de la couche de Corona et la bénédiction nuptiale leur fut donnée.
La voix de l'époux était faible et entrecoupée, mais on y sentait l'accent d'un triomphe passionné.
Quand les dernières paroles eurent été pro-

noncées, il resta quelque temps épuisé, silencieux; ses yeux noirs étaient toujours fixés sur elle avec un regard dans lequel l'amour dominait étrangement à travers le trouble causé par la souffrance.
Puis il sourit lorsque les dernières mélodies du chœur s'éteignèrent lentement dans le silence de la nuit.
— C'est assez de joie ! Ah ! soyez sans crainte. Vous serez libre avec l'aurore. Pensez-vous donc que j'aurais voulu accepter votre sacrifice ? Je savais bien, moi, que je ne passerais pas la nuit. De peur que l'existence ne me fût laissée que comme une malédiction pour vous enchaîner, j'ai déchiré les bandages qui entouraient mes blessures, il y a une heure. Toute leur science ne pourra me rendre la vie, maintenant. Mes membres sont morts, et je sens déjà le froid m'envahir ! Ah ! cher ange ! cher ange ! vous n'avez jamais songé à ce que les hommes peuvent souffrir ! Mais ne vous affligez pas à cause de moi. Je suis heureux. Baissez votre tête et posez vos lèvres sur les miennes une seule fois. Vous êtes à moi... La mort est plus douce que la vie !
Avant le lever du soleil, il mourut.
Une ombre de ce fatal et tragique mariage avait toujours plané sur elle.
Quoiqu'elle fût irréprochable, un vague remords la poursuivait sans cesse; quoiqu'elle en eût été totalement innocente, cette mort par amour pour elle lui semblait toujours en quelque sorte un crime.
Les hommes la trouvaient froide, et fière; ils

se trompaient.
C'était une de ces femmes qui, sous l'élégance négligée d'un maintien glacial, sont capables d'une tendresse de sentiments et d'une contrition infinies.
Une fois, à Rome, un grand peintre français, la regardant de loin, s'était mis la main sur les yeux comme si sa beauté, de même que le soleil, l'éblouissait.
— Ravissante ! superbe ! murmurait-il.
Et c'était un homme qui avait pour idéal des types tellement incomparables que les femmes vivantes lui arrachaient rarement des louanges.
— Savez-vous qu'elle est presque parfaite, votre princesse Corona !
— Presque ! — s'écria un sculpteur romain.
— Que lui manque-t-il, au nom du ciel ?
— Une seule chose !
— C'est ?...
— Avoir aimé !
Après quoi, il se dirigea vers le Greco.
Il avait trouvé le seul point sensible... et il existait toujours.
XXIII
LE PETIT LÉOPARD DE FRANCE
— Ah ! vous voulez de la gloire !... au grabat !
Cette phrase dédaigneuse sortit des lèvres de Cigarette avec une amère ironie.
Elle était assise sur le bord d'un grabat, dur comme du bois, moins confortable qu'une botte de paille; ses yeux embrassaient la longue salle de l'hôpital, avec ses interminables

rangées de lits au milieu desquels les ardents rayons du soleil se jouaient avec un éclat rendu plus éblouissant encore par les murs blanchis à la chaux.
La vivandière était bien connue et fort aimée dans ce lieu.
Lorsque sa petite personne aux brillantes couleurs apparaissait, comme un des oiseaux écarlates des Tropiques, dans ces longues salles, asile de la souffrance, des lèvres décolorées et crispées par la douleur se déridaient pour sourire, s'ouvraient pour lui dire un mot de bienvenue.
Les Sœurs de Charité elles-mêmes, à la voix si tendre, aux yeux si purs, qui se glissent si doucement, sous leur vêtement de bure, près des lits où souffrent les malheureux, n'apportaient pas avec elles ce charme indéfinissable que l'Enfant-du-Drapeau avait pour les malades.
Les Sœurs étaient bonnes, étaient douces, étaient estimées comme elles méritaient de l'être par les plus grands vauriens mêmes que la maladie avait envoyés là; mais elles ne souriaient jamais; elles ne repartaient jamais avec un regard le cœur d'un mourant vers les jours de son enfance; elles ne faisaient jamais entendre un couplet de folle chanson, gaie comme celle d'un oiseau sur une branche fleurie au printemps, qui rappelait aux sens déjà à demi éteints mille voix d'un temps depuis longtemps disparu.
(A suivre).
Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. — Sommaire du n° 20 — du 18 avril 1901.
Le Porte-Bonheur, par S. Blandy. — Gentil Moïs d'Avril, par Ed. Mayniol. — Feu céleste, par Bidpoi. — Innocent malgré lui, par Meryen Cécyl. — L'héritage du Fakir, par Eud. Dupuis. — Méaventure de Pêcheur. — Boîteaux Lettres. — Tirelire aux Devinettes. — Concours, etc.
Illustrations de Valvéran, J. Geoffroy, F. Préjilan, Ed. Zier, Guido.
Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.
Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.
LE BON JOURNAL
Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 14 avril 1901.
V^{ss} Nacla : Chronique. — Eugène Fourrier : Pour un timbre. — Mathilde Alamic : Norbert Dys (suite). — Henry Kistemaekers : La Baronne des Saules (suite). — Alphonse Daudet : Paemier voyage, premier mensonge. — Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Jules Gros : L'homme fossile (suite). — Variétés.

monument élevé à la mémoire des combattants et du grand concours musical, aura lieu à Montauban, durant juillet et août prochain, à la halle aux grains et sur son esplanade, une exposition industrielle et artistique qui recevra tous les produits de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, de l'horticulture, les travaux scolaires et les Beaux-Arts.
En attendant l'installation des bureaux, s'adresser pour plus amples renseignements, par correspondance, à M. le commissaire général de l'exposition industrielle et artistique, à la halle aux grains, Montauban.
Excursions
En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.
1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.
2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
— M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
— M. MAURY, marchand de journaux 16, rue Nationale.

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.
Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.
Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition industrielle et artistique de Montauban (1901)

A l'occasion de l'inauguration officielle du

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot. S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.
Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN.

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur Agent général de la Compagnie.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ 5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.
Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS